



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 63/2016

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 04 OCT. 2016
Affiché le :

L'An deux mille seize, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Septembre 2016.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, JOUET, GARBIN, MARTIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
M. BEUILLE	à	M. SANCHEZ
M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme FERTE	à	Mme JOUET
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Tarifs de la restauration et des accueils de loisirs sans hébergement (ALAE et ALSH)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation des tarifs de la restauration et des accueils de loisirs sans hébergement (comprenant à la fois l'ALAE et l'ALSH).

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs de la restauration et des accueils de loisirs sans hébergement (ALAE et ALSH) tels que présentés en annexe.
- De dire que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 septembre 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL



COMMUNE D'AUSSONNE

TARIF RESTAURATION ET DES ACCUEILS DE LOISIRS ALAE ET ALSH

Annexe à la délibération du Conseil Municipal en date du 29/09/2016

Tarif applicable à compter du 1er janvier 2017

QUOTIENT FAMILIAL	RESTAURATION	ALAE MIDI	ALAE MATIN OU SOIR PAR 1/4 D'HEURE	Mercredi	Vacances scolaires	
				ALSH 1/2 JOURNEE	ALSH 1/2 JOURNEE AVEC REPAS	ALSH JOURNEE AVEC REPAS
Inférieur à 400 €	1.04	0.53	0.11	2.31	3.35	8.00
de 401 à 600 €	1.54	0.80	0.15	3.45	4.99	9.00
de 601 à 800 €	1.62	1.07	0.22	3.70	5.32	10.00
de 801 à 950 €	2.04	1.20	0.24	3.95	5.99	11.98
de 951 à 1 300 €	2.24	1.33	0.26	4.75	5.99	13.98
de 1301 à 1700 €	2.92	1.73	0.35	5.41	8.33	16.66
de 1701 à 2300 €	3.34	1.87	0.37	5.97	9.31	18.62
A partir de 2301 € et au-delà	3.48	1.94	0.41	6.84	10.32	20.64
				EXTERIEUR		27.98